

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



Délibération n°2026-036-BC

Date de convocation : 30 juin 2026

Membres du bureau en exercice : 10	Présents : 10	Votants : 10
------------------------------------	---------------	--------------

Pôle aquatique communautaire - Fixation des modalités de compensation

L'an deux mil vingt-six, le 07 du mois de juillet à 10 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. BILLON Henri, Président.

Présents

M. PHELIPPOT Samuel
M. Yves-Marie GILET
Mme GUILLERM Elisabeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. BODIGUEL Robert
M. DUFFORT Jean-Philippe
M. ABALAIN Jean-Luc
M. MARCHAL Thierry
M. GUEGUEN Guy

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre des activités proposées par le pôle aquatique, il est proposé de fixer les modalités de compensation suivantes :

Cas	Motif	Compensation accordée
Enfants/adultes – cours de natation		
1 trimestre entier manqué	Raison médicale*	Report sur 1 trimestre
1 stage entier manqué	Raison médicale*	Report sur 1 trimestre
1 trimestre annulé	Intégration PLN	Remboursement
Cours manqués	Raison médicale*	Entrée piscine (1 par cours manqué dans la limite de 5)
Cours annulés	Du fait d'une annulation par l'établissement	Remboursement des cours annulés
Cours manqués	Sans motif médical	Pas de compensation

Cas	Motif	Compensation accordée
-----	-------	-----------------------

Abonnements gym (annuel, semestriel ou trimestriel)		
Abonnement non consommé	Raison médicale*	Report ou remboursement
Inaptitude constatée en cours d'année	Raison médicale*	Report ou 5 entrées piscine ou balnéo
Cours annulés	Du fait d'une annulation par l'établissement	Remboursement au pro-rata du nombre de mois si la personne n'est pas apte à participer aux autres activités Gym proposées (carte d'accès à restituer) Compensation en cours d'aquagym ou entrées Piscine ou balnéo (carte d'accès à restituer)

Salle Fitness		
Inaptitude constatée en cours d'année	Raison médicale*	Report

* sur certificat médical

Le Bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-04-045 en date du 07 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au bureau communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean-Philippe Duffort, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Approuve les modalités de compensation telles que figurant ci-dessus.**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 08 juillet 2026.

Le Secrétaire de séance,
Robert BODIGUEL.

Le Président,
Henri BILLON.


